



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E210841

VALABLE JUSQU'AU 24/09/2026

ÉDITÉ LE

15/10/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/04/2024

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 13/05/2024

12 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC SAINT ETIENNE

Siret : 928 732 502 00010

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

AXERIA IARD AIBX00003916

Assurance Responsabilité Civile :

AXERIA IARD AIBX00003916

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : HAPPY CONFORT PAC CLIMATISATION PANNEAUX SOLAIRES

Sigle : CONFORT ENERGIZ

35 RUE PIERRE ET DOMINIQUE PONCHARDIER

42100 SAINT-ETIENNE

Téléphone : 04 28 04 01 12

Fax :

Portable : 06 79 63 33 32

Site Internet : www.happyconfort.fr

E-mail : contact@happyconfort.fr

Responsabilité légale :

CANIVET XAVIER PATRICK MARIE GHISLAIN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité                                                                                         | * Date d'attribution |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5231 PROB | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 25/09/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                    | Date d'attribution |
|-------------------------------|--------------------|
| o Pompe à chaleur : chauffage | 25/09/2025         |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 25/09/2025         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.